



2023

ECHOS DU PIE ROUGE

Le mot du Maire

Comme vous allez le découvrir dans ce nouveau bulletin municipal « l'Echo du Pié Rouge », l'équipe municipale continue de travailler sur des dossiers qui nous tiennent à cœur tel que : les travaux de l'église, la salle communale, l'adressage qui se concrétise, sans oublier l'antenne 4G tant attendue. En ce début d'année nous allons enfin pouvoir nous retrouver pour le traditionnel repas des aînés. Je ne pourrai pas terminer le mot du maire sans avoir une pensée pour Jean-Louis Borel qui nous a quitté en février dernier et qui a œuvré en tant que maire de Blassac durant de nombreuses années.

Le conseil municipal et moi-même vous adressons tous nos vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Bonne lecture
Didier Hansmetzger

Le blason

Notre village ne disposant pas de blason officiel, le conseil a consulté un spécialiste, M. Binon, il nous a fait parvenir plusieurs symboles représentant la commune au fil du temps. Le nom de Blassac pourrait ainsi provenir du terme gaulois blaca signifiant « le chêne blanc », une autre étymologie le fait descendre du gaulois bédios « loup ».

Vous avez participé au choix des composantes de ce blason par un vote ouvert à tous. Sur les cinq propositions, on pouvait retrouver les symboles suivants :

- Le chêne (ou feuilles) d'argent évoque le nom de la commune
- Le loup évoque la deuxième possibilité de l'origine du nom
- La bordure enroulée est dans le blason du département
- Le chien ou la coquille rappellent les attributs de Saint Roch
- La couleur verte, le blé, la grappe symbolisent l'agriculture, la viticulture
- Le volcan : rouge, évoque le Pié Rouge
- Le bleu symbolise la rivière Allier

La proposition finale, qui a reçu 49% des suffrages exprimés, se trouve en tête de ce bulletin, elle pourra servir à l'identification de la commune sur différents documents.



Formation défibrillateur

La formation à l'utilisation du défibrillateur, prévue depuis 2021 et assurée par l'association Cœur de Vie, s'est déroulée le 5 février, les habitants de la commune y participant ont particulièrement apprécié cet apport.

Transfert de la gestion de l'eau potable

Un des points annoncés par l'équipe municipale lors de sa présentation était le transfert de la compétence eau potable au Syndicat des Eaux de Couteuges. La finalisation de ce projet débuté en 2021 s'est achevée cette année. Depuis le 1^{er} juillet, ce syndicat gère l'ensemble du réseau d'adduction d'eau, de l'alimentation au point de livraison, ainsi que la facturation.

Réhabilitation de la remise en salle municipale

La réalisation d'une salle municipale, avec accès pour les personnes à mobilité réduite, accompagnée de WC publics avance. Mme Tixier Elisabeth, architecte de Villeneuve d'Allier, a été retenue en tant que maître d'œuvre. Un diagnostic des fondations a été réalisé, les demandes de subventions sont en cours. Une fois validée la première étude, nous passerons à la phase de consultation des entreprises appelées à réaliser les travaux.



Amélioration de la couverture de la téléphonie mobile

Les travaux de l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile au lieu-dit « La Crouzette » vont être entrepris en ce début d'année. La mise en service qui aura lieu cet été va permettre l'amélioration, tant attendue, de ce service.

L'adressage de la commune est en bonne voie

En 2022, le maire et le conseil municipal ont décidé de la mise en place de l'adressage. Plusieurs cartographes ou prestataires de service ont été consultés et des devis réalisés. Après étude, le conseil a choisi la société Carto des Sucs pour nous assister.

Dans un premier temps, le conseil a privilégié la numérotation métrique (les numéros des habitations correspondent à la distance en mètres du début de la rue appelé point zéro et le début de la parcelle, cette numérotation tient également compte des cotés pairs et impairs).

Avantages de ce choix :

- Possibilité d'intercaler facilement des habitations
- Pas d'utilisation de numéros BIS et TER
- Faciliter les recherches pour les services d'urgence, de livraisons...

Le cartographe nous a fourni des plans cadastraux, établi les voies ainsi que la numérotation des habitations. Vous avez pu nous voir, en juin, déambuler dans les rues du bourg et ses hameaux afin de vérifier plus précisément ces données. Après corrections, une nouvelle base de données nous est parvenue permettant au conseil de déterminer le nombre de plaques nécessaires à la numérotation et à la dénomination des rues.

Nous sommes maintenant sur la dénomination des voies. Vous avez pu donner vos avis à votre référent et vos suggestions seront prises en compte lors d'un prochain Conseil Municipal.

Nous terminerons cet adressage par la commande et la pose des plaques en 2023.



Déneigement

Nous avons changé de prestataire pour ces opérations coté bourg, ce travail a été confié à Michel Langlade. Nous remercions Gilles Echaubard qui effectuait précédemment cette fonction avec efficacité. Afin de maintenir le meilleur service nous avons également remplacé l'épandeur à pouzzolane, pour un montant de 7740€, avec une subvention de l'état de 50%.

Cérémonie du 11 novembre

Cette année la cérémonie commémorant le 108^{ème} anniversaire de la fin des combats de la grande guerre a revêtu un caractère particulier. En effet la brigade des sapeurs-pompiers de Lavoûte Chilhac était présente et sous les ordres de Manon Peyroux, adjudante, il a été procédé au lever des couleurs. Ce fut aussi l'occasion, à la suite de la lecture du texte officiel, pour deux enfants de la commune de lire les témoignages de deux soldats morts aux combats. A l'issue de la minute de silence, l'ensemble des participants à la commémoration s'est retrouvé devant la mairie, autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.



Rencontres avec les parlementaires et collectivités

Pour nous aider à réaliser techniquement et financièrement nos différents chantiers de remise en état des équipements, des édifices ainsi que pour les nouvelles réalisations, nous sollicitons différentes structures, par exemple nous évoquons régulièrement la dangerosité de la traversée de Labout par le RD 585.



**Jean Pierre Vigier, député
et conseiller régional**



**Laurent Duplomb, sénateur,
Christelle Michel, suppléante et
conseillère départementale**



**Marie-Agnès Petit, Présidente
du conseil départemental, Anne
Ricoux et Michaël Vacher,
conseillers départementaux**

L'église Notre Dame de l'Assomption

Nous poursuivons les études et les demandes de financement pour la rénovation du clocher et de son beffroi, la rénovation et mise aux normes de l'électricité, la sécurisation de la chapelle Saint Roch ou sont entreposés différents objets et un meuble médiéval.

Un arrêté préfectoral a inscrit la grosse cloche de notre église, datant de 1580, avec son joug et son battant, au titre des monuments historiques.



Point déchets

Les composteurs collectifs installés à Labout, au Pradal et au bourg vont bientôt produire leur premier compost. Les habitants qui fréquentent l'aire de déchets verts du Champ Combattu en sont très satisfaits.

Le SICTOM a récemment modifié son rythme de collecte pour des passages tous les 15 jours pour les ordures ménagères et le tri. Nous veillerons à ce que cela n'occasionne pas trop de gêne, notamment en période estivale où nous demandons le maintien de 2 passages par semaine.

Stérilisation des chats errants

Une opération de stérilisation des chats errants a été réalisée cette année au hameau du Mas.

La grande difficulté est d'identifier et de capturer ces chats, qui après stérilisation, sont relâchés à l'endroit de leur capture. En 2023, il est prévu de poursuivre cette opération à Labout et Paulhac.



Inscription de la commune au système d'information ILLIWAP

Le Conseil Municipal a fait le choix d'adhérer à illiwap, application pour les mairies et les citoyens. Chaque personne qui le souhaite, en téléchargeant l'application, reçoit des alertes et peut visionner les informations de sa commune et de toute collectivité pour laquelle il a demandé un suivi.

Etat civil

Mariage : Mme Nathalie Biscarrat et M. Nicolas Hinderchied

Décès : M. Jean Louis Borel, maire de Blassac de 1978 à 1995,

Mme Eva Mamet,

Mme Hanny Van Vlijmen.

Mairie de Blassac

Mail : mairie.blassac@orange.com

Site : Blassac.com

Téléphone : 04 71 77 44 16

Le secrétariat est ouvert le lundi de 8h30 à 12h et le vendredi de 14h à 17h30

Notre secrétaire de mairie, Mme Véronique Martin se tient à votre service, Toujours à votre écoute elle saura vous renseigner avec compétence et disponibilité.

L'année 2022 a également vu l'élection d'un second adjoint, M. Gonzalez Patrick

Bulletin imprimé en interne.

Tirage réalisé à 100 exemplaires.